

Nos réf. : CR/JD/MCR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	Mairie de Bavans 18 DEC 2009 COURRIER REÇU
---	--

DATE DE CONVOCATION : 23/11/09	L'an deux mil neuf le trois décembre à dix huit heures
DATE D’AFFICHAGE : 03/12/09	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27</i>	Étaient présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, DEMANGEON Michel, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal, GUERITEY Nadine. Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : <i>Opération Ravalement de façades</i>	Excusés : GROSJEAN Laurence a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUH Mourad, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire, MIELLE Claudine a donné procuration à GUERITEY Nadine, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à DEMANGEON Michel. Monsieur Pierre CLAUDON est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » ayant pour objectif d’impulser une politique dynamique et ambitieuse de ravalement de façades à savoir :

- La mise en valeur des façades repose essentiellement sur le volontariat des propriétaires privés et la subvention communale a pour but d’aider à la valorisation du paysage urbain.
- Le montant de la subvention est fixé à 15% du montant hors taxe avec un plafond de 2 000 €.
- Seules les façades vues de l’espace public sont aidées.
- Respect des critères suivants :
 - Respect des préconisations du Conseil Couleur.
 - Travaux concernant l’intégralité des façades.
 - Travaux réalisés par de artisans ou entreprises inscrits au registre du commerce.
 - Garantie décennale obligatoire.

Les secteurs concernés sont : RD 663, Emaillerie, Route d’accès au Mont-Bart, Rues du Puits, des Lilas, Bellevue.

Pour 2009, la somme de 20 000 € est inscrite au Budget Primitif Article 2042.

La Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » est chargée d’étudier chaque demande et de dresser l’état des subventions à verser.

Le Conseil Municipal, l’exposé de Madame le Maire entendu, par 0 ABSTENTION, 0 VOIX CONTRE, 27 VOIX POUR décide la mise en place de cette opération « Ravalement de façades ».

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 03/12/09
 Publiée le 03/12/09
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire

SOUS - PREFECTURE
18 DEC. 2009
MONTBELIARD

Rapport de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » du 16 octobre 2009
Opération ravalement de façades 2009

Dossier n°1

SYBEAUX Robert

10 rue du Mont-Bart

Les quatre façades ont été repeintes dans leur intégralité après respect des précautions du Conseil Couleur.
Les travaux ont été réalisés par un artisan peintre façadier.

La Commission retient la prise en compte de deux façades en pignon et une façade de côté.

Le montant de la facture présentée est de 6 695,00 € HT.

Le montant retenu pour le calcul de la subvention est de : 5 021,25 €.

Subvention accordée : $5\,021,25\text{ €} \times 0,15 = 753,19\text{ €}$.

Dossier n°2

LEMONTEY Jean

03 rue du Mont-Bart

Les quatre façades ont été repeintes dans leur intégralité après respect des précautions du Conseil Couleur.
Les travaux ont été réalisés par un artisan peintre façadier.

La Commission retient la prise en compte de deux façades principales et une façade de côté.

Le montant de la facture présentée est de 4 793,50 € HT.

Le montant retenu pour le calcul de la subvention est de : 3 557,63 €.

Subvention accordée : $3\,557,63\text{ €} \times 0,15 = 533,64\text{ €}$.

Dossier n°3

MONAMY Jean-Jacques

13 rue du Puits

Les quatre façades ont été repeintes dans leur intégralité après respect des précautions du Conseil Couleur.
Les travaux ont été réalisés par un artisan peintre façadier.

La Commission retient la prise en compte de la façade principale et une façade de côté.

Le montant de la facture présentée est de 7 683,00 € HT.

Le montant retenu pour le calcul de la subvention est de : 3 841,50 €.

Subvention accordée : $3\,841,50\text{ €} \times 0,15 = 576,22\text{ €}$.

Le 07 décembre 2009

L'Adjoint,

Pierre KNEPPERT

